

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 aout 2017

**Présents** : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Régis ARTIS - Georges AT - Valérie GRATIAS - Magaly JOING - Rose-Marie MELENDU - Joël OULIE -- Fabienne TAPPARO.

**Absents excusés (avec procuration)** : Gilles VIEULLES (procuration à Nicolas FEDOU) - Jacqueline CALASTRENG (procuration à Claudie TOMASEK) - Anne-Marie ROBERT (procuration à Magali FLAGEL).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absents non excusés** : Vincent MAHOUT.

**Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK.

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

## 1/ DELIBERATION N°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école et à domicile pour les personnes âgées : attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de prestation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école et les personnes âgées à domicile doit faire l'objet d'un renouvellement périodique et d'un marché à bons de commandes sans minimum avec un maximum de 150.000 €.

Une consultation a été lancée et la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les offres reçues ; une seule offre a été reçue : RECAPE SCOP.

Après analyse de l'offre au regard des critères pondérés annoncés dans l'avis de publicité adaptée relatif à ce marché et à l'article 7 du règlement de consultation, le marché a été attribué à RECAPE SCOP.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour attribuer la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire et du portage à domicile à la société RECAPE SCOP aux prix ci-dessus définis pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Dit que le marché est attribué pour un an, renouvelable deux fois sur décision expresse du pouvoir adjudicateur adressé deux mois avant la fin de la période en cours.

**Votants** : 14 (dont 3 procurations) ; Pour : 14 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2/ DELIBERATION N°2 : Travaux de rénovation du bâtiment communal « Ancienne Poste » : contrat de maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager une procédure de consultation négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la maitrise d'œuvre relative à la rénovation du bâtiment communal « ancienne poste ».

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers d'une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre établi par Monsieur Marc MOULIS et ayant pour objet l'assistance de la Commune, maître d'ouvrage, pour le projet de rénovation du bâtiment communal « ancienne poste » situé RD 813, en logements de location.

La mission proposée par Monsieur MOULIS est constituée de 2 phases :

- **Phase 1** : Elle comprend l'élaboration d'un programme technique détaillé du projet comprenant entre autres la synthèse des objectifs, des besoins et des enjeux fixés par la Commune, l'évaluation du coût de l'opération et d'un planning prévisionnel.
- **Phase 2** : Elle comprend l'assistance pour la passation, la constitution et l'exécution des marchés de travaux.

Le coût de la prestation se monte à 21.210,83 HT, et sera mandaté selon les modalités prévues dans le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant l'intérêt pour la Commune d'être assistée par des personnes qualifiées pour mener à bien toutes les études nécessaires à la réalisation, des projets de restructuration des bâtiments communaux, décide :

- de confier à Monsieur Marc MOULIS la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment communal « ancienne poste »,
- d'approuver les termes du contrat de maîtrise d'œuvre tels que proposés par Monsieur Marc MOULIS,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Votants : 14 (dont 3 procurations) ; Pour : 14 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 3/ DIVERS

- 1- Samedi 2 septembre : journée citoyenne
- 2- Dimanche 3 septembre
  - 9h00 -12h00 : forum des associations.
  - 12h00 : accueil des nouveaux arrivants.

Fin de la séance à 19H30